



THÉMATIQUES DU BLOG

Aide aux Musiques Innovatrices ▪
Edwy Plenel ▪ UNESCO ▪ ami ▪ culture ▪
droits culturels ▪ exception culturelle ▪
ferdinand Richard ▪ loi NOTRe ▪
populations

20 FEVRIER 2015

Pour nos droits culturels par Ferdinand Richard, directeur de l'AMI

Les débats législatifs actuels sur la nouvelle répartition des compétences culturelles (loi NOTRe) viennent d'être le théâtre d'un triste chassé-croisé entre Sénat et Assemblée Nationale, bafouant les engagements internationaux culturels de la France, et, au passage, mettant en porte-à-faux le pouvoir exécutif. Certes, ce genre de retournement est au cœur de la mécanique législative. Encore faut-il qu'il s'inscrive dans le respect des lois ratifiées par notre pays.

Dans un premier temps, à la lueur des engagements internationaux de la France, le Sénat, dans un bel effort, a logiquement adopté un amendement sur les droits culturels :

“Sur chaque territoire, les droits culturels des citoyens sont garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture, par l'État et les collectivités territoriales.”

Cet amendement a été ensuite rejeté par les députés, non pas à l'endroit de la compétence, mais au motif de l'existence douteuse de ces droits culturels.

Ainsi, Monsieur Patrick Bloche, Président de la Commission Culture de l'Assemblée Nationale, déclare à la tribune: "On peut parler de droit à la culture pour tous mais "droits culturels" n'est défini dans aucun texte en tant que tel", et Monsieur le Député Travert, rapporteur, ose ajouter: "Il est quand même difficile de faire référence à des droits qui ne sont identifiés dans aucun texte à l'heure d'aujourd'hui".

Ces déclarations sont ignorantes des textes d'engagement internationaux signés par la France dans le sens de la reconnaissance des droits culturels (par exemple, article 5 de la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle de 2001: "L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine reconnaissance des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux articles 13 et 15 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels", ou, mieux encore, article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit"... garantir l'égalité en dignité, c'est reconnaître le droit de chacun d'échapper à toute Culture dominante).

De surcroît, elles sont proprement ahurissantes dans la bouche de dignes représentants du peuple, et donnent à penser qu'au-delà de l'ignorance, des forces de lobby sont à l'oeuvre pour empêcher la reconnaissance de ces droits.

On pourra les trouver autant auprès des jusqu'au-boutistes du jacobinisme, arc-boutés sur la négation des langues régionales par exemple, qu'auprès des monopoles globaux de l'Industrie des Loisirs, pour qui "diversité culturelle" est synonyme de fragmentation du marché et donc de perte de profit.

Il ne faudrait pas croire que l'impact de ces crispations se limite aux seules luttes de pouvoir entre Etat

et pouvoirs locaux, ou ne revèterait d'intérêt que pour "les professionnels de la profession".

Nous sommes tous concernés.

Les artistes créatifs et leurs opérateurs, les habitants désireux de pratiquer les Arts, les entreprises culturelles locales, impatientes de s'affranchir du joug des monopoles globaux des Loisirs, les patrimoines des communautés locales et leur légitime soif de reconnaissance, les associations et les collectivités désireuses de participer à "la sono mondiale", les descendants d'immigrés en quête de reconnaissance, en un mot l'ensemble de la population résidant dans l'hexagone va souffrir des dernières décisions de l'Assemblée Nationale en la matière, sans parler des dommages induits que subiront nos actions culturelles à l'international, déjà bien insatisfaisantes si l'on en croit le rapport 2013 de la Cour des Comptes.

Surtout, pour un certain nombre de lanceurs d'alerte culturelle s'interrogeant sur la place de la Culture dans le mécanisme de l'intégration républicaine, et au moment où il ne fonctionne plus aussi bien que les français de souche aiment à le croire (les tragiques évènements de janvier viennent de le démontrer de manière implacable), ce nouveau reniement dépasse le seul débat législatif pour témoigner de l'affaiblissement général de nos politiques culturelles à la française, celles dont récemment encore nous nous piquions de fertiliser les autres Cultures dans le monde, avec une pointe de suffisance, .

La question ne s'arrête pas à la compétence culturelle. Il faut reprendre tout le métier.

Le plus triste dans ce débat, c'est qu'il crée une division entre défenseurs de la création artistique et militants des Droits Culturels. Les anathèmes fusent ("élitisme", "populisme", "corporatisme", "instrumentalisation"), comme si l'on pouvait ignorer que l'un ne va pas sans l'autre.

La dignité de la personne s'appuie sur les Droits Culturels, et la liberté de création aussi.

J'habite les quartiers nord de Marseille depuis 26 ans.

Co-fondateur de la Friche Belle-de-Mai, je suis au quotidien depuis 23 ans les tentatives des habitants de ces quartiers, jeunes et plus tout jeunes, pour élaborer tant bien que mal "leur" Culture (forcément hybride), seule viatique pour un dialogue respectueux, digne et gratifiant, sans lequel toute idée d'intégration à la République est vaine.

J'ai compris trois choses:

- Certains d'entre eux peuvent devenir les artistes excellents dont notre pays tire profit d'image, sans retour sur investissement (sur un euro gagné par tel danseur contemporain "issu de la diversité" reconnu internationalement, combien retournent dans son quartier d'origine sous forme d'investissement public pour la Culture?)

- Il est inapproprié (voire téméraire !) de pénétrer ces quartiers dans la posture de l'expert artistique qui "apporterait la Culture à ceux qui n'en ont pas". C'est une insulte faite aux Droits Culturels des habitants. Mettons fin à l'humanitarisme culturel, à l'occupationnel culturel, à la fausse "Culture pour tous", à l'indiscutable échec de "l'accès à la Culture" (laquelle?), à la domination du soi-disant Beau sur le soi-disant Moche (qui décide?), au mensonge sur "le rapprochement des publics" (séparés par un gouffre sociologique que plus aucun cache-sexe n'arrive à escamoter)...

- De nombreuses causes de conflit dans le monde sont d'ordre culturel. La disparition de véritable politique culturelle publique dans ces quartiers a été remplacée par diverses dérives totalitaires, religieuses ou pas, toutes capables de générer les plus grandes violences (et par ailleurs toutes très attentives au formatage culturel, mais pas celui de la République !). Ceux qui ont acté la disparition de la Politique de la Ville dans les années 90 en partagent pleinement la responsabilité, et leurs commentaires théâtraux sur les tragiques évènements de janvier mériteraient une certaine retenue.

Bref, quelques soient les effets de manche des uns et des autres, je le confirme: vu d'ici, la Culture est bien à deux vitesses, elle est bien au service du prestige national, elle n'est pas un Droit.

Dans un pays où le Ministère de la Culture est aussi celui de la Communication, où certaines régions (la mienne) se dotent d'un Vice-Président à la Culture qui est aussi celui du Tourisme, où l'on brade la diffusion des oeuvres à des quasi-monopoles, prétendre que, comme au bon vieux temps des années soixante, les Politiques Culturelles actuelles (ou le mille-feuille qui en tient lieu) suffisent à garantir à la Culture une place centrale dans la construction du Citoyen est une chimère.

Au bout du compte, la Culture est bien réduite à un objet que l'on consomme (quand on en a les moyens) après une journée de travail bien remplie.

Elle sera peut-être demain propagande officielle au service d'un pouvoir autoritaire ultra-centralisé.

Dans le même temps, loin de la capitale, de nombreuses raisons, non seulement philosophiques, européennes mais aussi technologiques, pousseront de plus en plus les bassins de population à participer au Monde, c'est-à-dire à être attractifs non seulement vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi vis-à-vis de leur propre jeunesse, à tirer profit (au sens noble) des compétences créatives de chacun. Ces populations ne sauraient atteindre leur objectif sans affranchir leur politique culturelle du modèle jacobin, sans l'amarrer solidement sur les quelques textes universels et fondateurs dont Messieurs Bloche et Travert n'ont pas connaissance.

Un jour ou l'autre, à partir de la somme de ces politiques culturelles locales, le processus européen, préoccupé par sa paix interne tout autant que par la répartition équitable des biens communs sur son territoire, sera inévitablement conduit à proposer un cadre culturel global.

Par la négociation, (cf. Jean Michel Lucas: "la palabre"), nous devons nous assurer, quelque soit la répartition administrative des compétences, que cette construction se fera du bas vers le haut et non l'inverse, et qu'elle respectera l'autonomie, la dignité et le geste artistique du plus humble d'entre nous, fût-il dans le territoire le plus périphérique de l'Union.

A ce jour, je ne vois pas de mission plus noble pour les parties prenantes à la Culture.

Ferdinand Richard

PS: Je me tiens volontiers à disposition de Messieurs Bloche et Travert pour accompagner une salutaire remise en jambes lors du Forum Mondial de la Culture organisé par CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis, le plus grand réseau mondial de pouvoirs locaux, porteur de l'Agenda 21 de la Culture) à Bilbao les 19 et 20 mars prochains.

Ferdinand Richard est directeur/fondateur de l'A.M.I. à Marseille. Plateforme de développement culturel local, cette structure originellement dédiée à la musique propose depuis 30 ans de nombreux ateliers de formation, des résidences d'artistes, des festivals, un incubateur d'entreprises culturelles, etc... et présente un important volet de coopération internationale (Afrique, Moyen-Orient, Russie, Asie, Amérique Latine).

- Membre de la Friche Belle-de-Mai/Marseille depuis son origine, en 1992, et associé à sa direction pendant 8 années, il est aussi président du Fonds Roberto Cimetta pour la mobilité des artistes et opérateurs entre Europe et Monde Arabe.

- Il a été de 1996 à 1999 président du Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine (aujourd'hui Culture Action Europe), plate-forme de réseaux culturels européens, et de 2001 à 2004 président du Conseil d'Orientation du Certificat Européen en Management Culturel, Fondation Marcel Hicter/Bruxelles.

- Il est membre du Conseil d'Administration de l'Observatoire des Politiques Culturelles, et intervient depuis de nombreuses années dans plusieurs universités/écoles supérieures, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Alexandrie, Fribourg, etc...

- Depuis 2006, il est aussi collaborateur/expert de la commission « Agenda 21 de la Culture » de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), et depuis 2010 coordinateur du panel d'experts du Fonds International pour la Diversité Culturelle de l'UNESCO.

- de 2007 à 2010, il a été responsable national de la Commission Culture du parti EELV.

- Il a mené pendant près de 20 ans une carrière de musicien et producteur.